

Fiche de présentation formation du DEJEPS

Présentation

Dans le cadre de la stratégie de professionnalisation des encadrants de ses clubs, l'INFAN de la Fédération Française de Natation propose une formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », permettant d'accéder au métier d'entraîneur dans toutes les disciplines de la Fédération.

Les titulaires du DEJEPS inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes de leurs structures. Ils exercent leurs missions en autonomie.

Ils conçoivent le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française (ENF) et assurent la coordination de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, ils sont amenés à coordonner une équipe de personnes au sein de leur structure.

Ils ont vocation à entraîner des sportifs entrant dans la logique de leur discipline mais également des sportifs évoluant dans un système compétitif dans la discipline.

Ils conduisent également des actions de formation.

Ainsi, ils entraînent des sportifs en vue de la compétition, s'impliquent dans le fonctionnement de la structure, managent, coordonnent une équipe de personnes en vue de la mise en œuvre du plan de développement de la structure, du projet sportif de la discipline et du projet pédagogique de l'ENF.

La formation est ainsi organisée autour des quatre domaines de compétences suivants :

- UC1 : EC de concevoir un projet d'action
- UC2 : EC d'initier et de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : EC de conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement dans la discipline
- UC4 : EC d'encadrer les apprentissages pluridisciplinaires et la discipline en sécurité

L'INFAN, organisme de formation de la Fédération Française de Natation, propose une formation DEJEPS dans toutes les disciplines, de septembre 2018 à décembre 2019.

Cette formation DEJEPS est réservée à un public spécifique :

- Titulaires du BEESAN
- Titulaires du Brevet Fédéral 4^e degré
- Titulaires du Moniteur Sportif de Natation et du Brevet Fédéral 3^e degré

En effet, ces publics bénéficient de dispenses à l'entrée en formation :

	Dispense UC1	Dispense UC2	Dispense UC3	Dispense UC4
Titulaires du BEESAN	X	X		X
Titulaires du BF4		X	X	X
Titulaires du MSN + BF3		X		X

Volume horaire de la formation

	Titulaires BEESAN	Titulaires BF4	Titulaires MSN et BF3
Face à face en centre	246 heures dont 18 de retours d'alternance	83 heures dont 12 de retours d'alternance	329 heures dont 20 de retours d'alternance
Alternance en structures	160 heures (30 heures sur l'ENF et 130 heures sur l'entraînement d'un groupe préparant une compétition nationale de catégorie d'âge)		
Stage ERFAN	20 heures		
Accompagnement stage ou compétition	20 heures		

Calendrier de la formation

- ❖ Date limite d'inscription à la formation : vendredi 01^{er} juin 2018
- ❖ Vérification des exigences techniques préalables : vendredi 29 juin 2018
- ❖ Tests d'entrée en formation : mardi 03 juillet 2018
- ❖ Positionnement : mercredi 04 juillet 2018

Dates des regroupements : 45 jours de formation à l'INFAN, soit 329 heures de face à face pour les UC1 et UC3

	UC1	UC3
Regroupement 1	17 et 18 septembre 2018	19 et 20 septembre 2018
Regroupement 2		09 au 11 octobre 2018
Regroupement 3		06 au 08 novembre 2018
Regroupement 4	10 et 11 décembre 2018	12 et 13 décembre 2018
Regroupement 5		15 au 17 janvier 2019
Regroupement 6		19 au 21 mars 2019
Regroupement 7	01 ^{er} et 02 avril 2019	03 et 04 avril 2019
Regroupement 8		21 au 23 mai 2019
Regroupement 9	11 et 12 juin 2019	13 et 14 juin 2019
Regroupement 10		02 au 04 juillet 2019
Regroupement 11	09 et 10 septembre 2019	11 et 12 septembre 2019
Regroupement 12		15 au 17 octobre 2019
Regroupement 13	04 et 05 novembre 2019	06 au 08 novembre 2019

- Epreuve de certification n°1 : le mardi 19 novembre 2019
- Epreuve de certification n°3 : du mardi 12 novembre au samedi 30 novembre 2019
- Epreuve de certification n°1 de rattrapage : le jeudi 19 décembre 2019
- Epreuve de certification n°3 de rattrapage : du lundi 02 au samedi 14 décembre 2019
- Réunion de jury : à définir

Coût de la formation

	Volume horaire	Frais pédagogiques	Frais d'inscriptions	Total
BEESAN	246	3935 €	50 €	3985 €
BF4	83	1330 €		1380 €
MSN + BF3	329	5265 €		5315 €

Cette formation est éligible aux financements de la formation professionnelle continue par les OPCA pour les éducateurs salariés.

Merci de fournir deux chèques distincts à l'inscription

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Pour accéder à la formation, le stagiaire doit :

- Avoir 18 ans minimum
- Être licencié à la Fédération Française de Natation
- Être titulaire du PSE1 à jour de la formation continue ou son équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des AAN datant de moins de trois mois
- Être titulaire du BEESAN, du BF4 ou MSN et du BF3

- Pour les titulaires du BEESAN uniquement : Etre titulaire du Pass'Compétition dans la discipline, justifier de la réalisation d'un 400m 4N au cours d'une compétition officielle, justifier d'une performance correspondant à une grille de temps.
- **Justificatifs à fournir dans le dossier d'inscription**

Les épreuves de sélections

L'accès à la formation DEJEPS est réalisé à partir d'une sélection sur dossiers et, le cas échéant, d'un entretien de motivation organisé à l'INFAN.

Pour cela, les candidats doivent rédiger dossier de 3 à 5 pages retraçant leurs expériences et leurs motivations :

- expérience acquise au sein d'un club de la FFN (en tant que pratiquant, éducateur, entraîneur ou encore bénévole) ;
- expérience acquise en lien avec l'Ecole de Natation Française (gestion d'un ou plusieurs groupes de l'ENF, gestion de l'équipe pédagogique, conception et mise en œuvre du projet pédagogique de l'ENF...);
- expérience acquise en lien avec l'entraînement dans la discipline visée (gestion d'un ou plusieurs groupes, accompagnement de déplacements en stages et/ou compétition, conception et mise en œuvre du projet sportif de la discipline);
- motivations à l'entrée en formation et planification de la formation en lien avec la situation professionnelle du candidat.

Les modalités d'organisation du positionnement

- Date : mercredi 04 juillet 2017
- Lieu : INFAN – siège fédéral FFN, 14 rue Scandicci, 93 508 PANTIN Cedex

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du DEJEPS,
- proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e).

Attention, l'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas des épreuves certificatives.

Choix des structures d'alternance pouvant accueillir un stagiaire

- **160 heures de stage en situation au sein d'un club d'accueil** :

Il s'agit de la structure d'alternance. Ce stage de 160 heures fera l'objet de retours d'alternances en centre à l'INFAN, ainsi que de bilans trimestriels rédigés conjointement par le stagiaire et son tuteur. Une ou deux visites intermédiaires par un représentant de l'INFAN seront organisées durant la période de ce stage.

Critères de la structure d'alternance : club affilié FFN et agréé ENF

Niveau d'entraînement au sein de la structure : groupe de 6 nageurs au moins préparant des compétitions de niveau national de catégories d'âges, ou de niveau national 2.

Tutorat : la personne assurant la fonction de tuteur doit être majeure, titulaire au moins du BF4 ou du DEJEPS de la discipline, et posséder une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement. Les CTS peuvent être tuteur.

- **20 heures d'accompagnement d'un groupe en stage ou en compétition :**

Ces vingt heures peuvent être effectuées en une ou plusieurs fois, auprès du public support de l'alternance et en lien avec la préparation des compétitions visées (championnats nationaux par catégories d'âge ou championnats N2).

- **20 heures au sein d'une ERFAN :**

Ce stage a pour objectif de compléter les connaissances des stagiaires en lien avec la formation.

Les vingt heures devront permettre d'aborder :

- La conception d'une action de formation (ingénierie pédagogique, coordination technique etc.)
- La conduite d'une ou plusieurs actions de formation devant un public
- Les financements possibles des différentes formations
- Le rôle du plan de formation dans le plan de développement d'une structure

Le processus d'évaluation de la formation

Epreuve 1 du DEJEPS validant l'UC 1 :

- Rédaction d'un dossier présentant la conception et la coordination de la mise en œuvre de programme de perfectionnement sportif dans la discipline (20 pages max).
- Soutenance : 20' de présentation et 40' d'entretien
Evaluation : expert DRJSCS + DTN ou son représentant.

Epreuve 2 du DEJEPS validant l'UC 3 :

- Enregistrement vidéo d'une action de formation conduite par le candidat devant un public (20')
- Préparation et conduite d'une séance d'entraînement (1h30 min)
- Entretien (45'-60') portant sur les deux étapes précédentes
Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant

POUR S'INSCRIRE :

<http://infanfn.envsn.fr>

Menu « DEJEPS / Dossier d'inscription »

**Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :
Solène Lamballe – 01.41.83.87.67 ou solene.lamballe@ffnatation.fr**